

**Intervention du Royaume de Belgique  
78<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies**

**Rapport de la Cour internationale de Justice**

New York, le 26 octobre 2023



Merci Monsieur le Président.

Avant toutes choses, je souhaiterais remercier la Présidente de la Cour internationale de Justice, Madame Joan Donoghue, non seulement pour sa présentation inspirante du rapport annuel de la Cour, mais également pour le travail accompli tout au long de son mandat.

Au nom du Royaume de Belgique, je tiens également à saluer l'ensemble des membres de la Cour et le Greffier pour le travail réalisé au cours de l'année écoulée. Je saisis également cette occasion pour féliciter M. Leonardo Neimer Caldeira Brant pour son élection en tant que juge en novembre dernier.

La Belgique s'aligne sur la déclaration qui vient d'être prononcée par le représentant de l'Union européenne et souhaiterait également faire quelques observations à titre national.

Monsieur le Président,

Le règlement pacifique des différends, tel qu'inscrit dans la Charte des Nations Unies, est le corollaire de l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales. Dans ce cadre, mon pays a toujours attaché la plus grande importance à la Cour internationale de Justice qui, en tant que principal organe judiciaire des Nations Unies, joue un rôle crucial et croissant dans le règlement pacifique des différends et contribue, à ce titre, à la prévention des conflits et à la réalisation des buts et principes des Nations Unies.

Le droit international est la pierre angulaire de notre système multilatéral. Il s'agit d'un outil essentiel pour prévenir les conflits et ainsi participer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Cour est plus que jamais indispensable pour garantir un ordre juridique international fondé sur l'Etat de droit.

Les chiffres mentionnés dans le rapport annuel parlent d'eux-mêmes : 4 arrêts rendus dans un laps de temps de 6 mois, 20 ordonnances, la tenue d'audiences dans 6 affaires, 5 nouvelles affaires et 2 nouvelles demandes d'avis consultatifs, 20 instances inscrites au rôle général. L'activité intense de la Cour témoigne de la confiance que les Etats lui accordent et de leurs intérêts pour trouver une solution juridique et pacifique à leurs différends. Par ailleurs, la variété et l'importance des domaines dans lesquels la Cour est amenée à se prononcer ainsi que la diversité géographique des Etats concernés attestent également de son caractère universel et de son rôle sans cesse croissant dans l'application et l'interprétation du droit international.

Monsieur le Président,

Cette année marque le 65<sup>e</sup> anniversaire de l'acceptation par la Belgique de la juridiction obligatoire de la Cour. Compte tenu de la portée de sa jurisprudence et de sa contribution à la détermination et au développement du droit international, je voudrais saisir cette occasion pour encourager les Etats qui ne l'auraient pas encore fait à accepter la juridiction obligatoire de la Cour.

La représentation, au sein de la Cour, des différents systèmes juridiques, des langues et des cultures contribue sans aucun doute à l'efficacité et à la qualité de ses décisions. Toutefois, nous avons la profonde conviction que la Cour ne peut être véritablement efficace que si ses arrêts et ordonnances sont respectés et si les avis sont suivis d'effet. Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que certains Etats estiment ne pas avoir à se soumettre à son jugement. Chaque décision qui n'est pas respectée et mise en œuvre constitue une attaque directe contre le système mis en place par la Charte des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, je souhaiterais réaffirmer le soutien de ma délégation au Fonds d'affectation spéciale dédié au programme de la Cour relatif aux *Judicial Fellows* dont les premiers bénéficiaires sont parvenus au terme du programme à l'été 2023. L'objectif de ce fonds est d'améliorer la diversité géographique et linguistique des juristes participants et favoriser la participation de jeunes juristes talentueux des pays en voie de développement.

Enfin, je souhaiterais insister sur la nécessité de poursuivre les efforts déployés pour assurer une représentation mieux équilibrée des genres à

la Cour. Certes, la situation s'améliore lentement mais sûrement. Il reste néanmoins du chemin à parcourir pour une représentation équilibrée.

Je vous remercie.